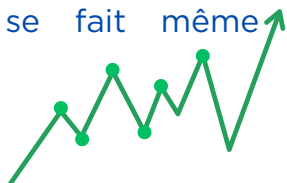


## Compte-rendu de la Commission de Concertation de l'Inspection A2P

La **direction du réseau A2P** nous présente les chiffres du réseau à fin aout 2024 au regard des objectifs Recrutement, Expertise, Protection Sociale et Protection Patrimoniale. La Direction analyse **les résultats intermédiaires satisfaisants** avec une bonne orientation pour la fin de l'année ; une **accélération de la productivité** se fait même sentir en octobre.



La **CFE-CGC** se félicite de la mise à jour du **Guide de l'Inspection A2P**, fruit de longs travaux initiés depuis 3 ans. Ce document a fait l'objet d'une diffusion générale à l'Inspection début octobre. Vous trouverez notamment une information complète en cas de **congé de maternité** en matière de rémunération et affectation du portefeuille. Vous trouverez par ailleurs les **principes généraux de la rémunération de l'inspecteur** et plus précisément les modalités de passage d'un niveau à l'autre dont le niveau 3.

La **CFE-CGC s'inquiète** de l'atteinte individuelle et collective de l'objectif « Expertise ». La **CFE-CGC avait déjà alerté** la Direction du réseau sur le décalage de l'objectif par rapport aux taux d'atteinte observés. En effet, **cet item est nouveau pour le réseau A2P** et demande pédagogie et une prise en main progressive.

La **CFE-CGC demande un aménagement de cet objectif** pour l'Inspection A2P.

La direction A2P s'engage à avoir une approche bienveillante et à rattraper les inspecteurs qui auront mis en dynamique leur circonscription sur cet item.

La **CFE-CGC obtient** de la Direction, pour accompagner les Inspecteurs dans la prise en main progressive de cette dimension de leur métier, **un rattrapage (à hauteur de 80%) sera appliqué en fin d'année pour les Inspecteurs** qui auront mis en mouvement leurs agents et auront engagé la dynamique dans leur circo (*par exemple cas d'un inspecteur qui a un objectif de +4 agents actifs et qui finit à +2 agents actifs en fin d'année*).

La lettre de mission de l'Inspection mentionne **un bonus collectif avec deux items**.

La **direction A2P accepte**, à la demande de la **CFE-CGC**, de ne conserver qu'un seul item pour cet objectif étant donné le manque de moyen mis à la disposition de l'Inspection pour améliorer le taux de connexion à MonAXA. Taux d'affaires nouvelles issues d'une opportunité Salesforce d'au moins 80 % sera donc l'item observé pour apprécier l'atteinte du bonus collectif DCR.

**Bonne nouvelle !** le **rattrapage** de commission non payées sur les **affaires retraites collectives** depuis trois ans sera **crédité sur la rémunération du mois d'octobre** de l'inspection. La **CFE-CGC maintient sa vigilance** sur la sécurisation et l'automatisation complète de la rémunération de l'Inspection.



**Stéphane Boussaha**  
stephane.boussaha@axa.fr  
07 85 42 79 36

**Coordinateur Syndical National  
du Personnel de Terrain PA**



**Anthony Joyeux**  
anthony.joyeux@axa.fr  
06 81 27 96 35

**Membre CCNI**



**Marc Meunie**  
marc.meunie@axa.fr  
06 08 27 70 06

**Membre CCNI**